

Règlement pour le concours photo proposé par le Contrat de Rivière Senne ASBL

1. L'organisateur

Le concours photo « Le petit patrimoine lié à l'eau » est organisé par le Contrat de Rivière Senne asbl, ci-dénoté l'organisateur.

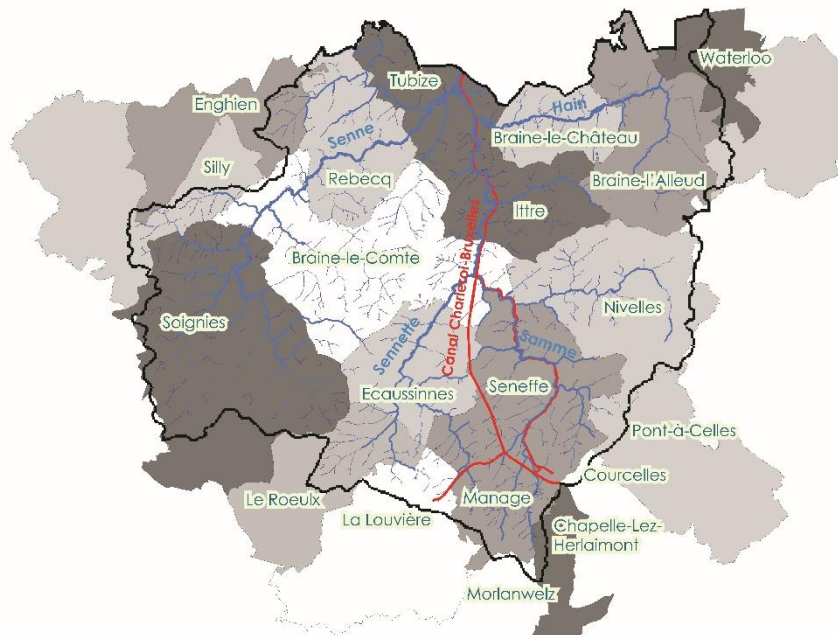
2. Thème du concours

Il est sous-entendu par « petit patrimoine » : les fontaines, les sources, les résurgences, les puits, les pompes à eau (non-décoratives), passerelle (qui enjambe un cours d'eau), petit pont/voirie, cressonnière, lavoirs,... Tout ceci connecté à nos cours d'eau ou nappe d'eau !

3. Conditions de participation

La participation au concours est gratuite et ouverte à tout le monde sans limite d'âge. Une catégorie enfant est ouverte et récompensera nos plus jeunes participants (jusque 14 ans).

Les frais liés à la réalisation des photos sont à la charge des participants. Les photos doivent OBLIGATOIREMENT être prises sur le territoire couvert par l'organisateur, c'est-à-dire sur 20 communes se situant sur le sous-bassin hydrographique de la Senne. Les photos seront accompagnées d'une légende/titre ainsi que le lieu et la date de la prise de vue et du nom de l'auteur.



4. Modalités pratiques

Les participants doivent transmettre leurs photos pour le 12 juin 2019 au plus tard.

3 photos maximum par participants.

Photos au format 20 x 30 cm sans cadre et sans bord blanc.



Photos transmises sous format numérique de bonne qualité (min 1 MO) via une clé usb, un CD ou par plateforme tel que wetransfer.

Le travail sur la photo se limite au recadrage et aux réglages des différents niveaux. Les montages ne sont pas acceptés.

5. Exclusions

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute photo hors-thème ou se situant hors du territoire susmentionné ainsi que les photos ne respectant pas les critères éthiques (respect de la vie privée, mœurs,...).

Si une personne est photographiée l'auteur de la photo devra avoir l'accord de celle-ci et nous le transmettre.

6. Attributions des prix

Un jury composé de minimum 4 personnes délibérera pour établir le classement.

3 prix seront attribués lors du vernissage dans les 3 catégories suivantes :

1^{er} prix

Prix coup de cœur

Prix jeunesse

Un prix du public sera attribué à la fin de l'exposition, permettant ainsi aux visiteurs de voter après leur visite.

7. Remise des prix

La remise des prix aura lieu lors du vernissage de l'exposition au Royal Syndicat d'Initiative de Braine-le-Château.

Les photos y seront exposées pour une durée d'environ 2 mois.

La liste des lauréats sera publiée via les différents canaux de communication (newsletter, trimestriel, site web, réseaux sociaux).

8. Autorisation de publication et droits d'auteur

L'auteur reste le propriétaire de ses photos mais autorise l'organisateur à les utiliser gratuitement dans le cadre de la réalisation de différentes publications tels que la rédaction du programme d'actions, la newsletter, le trimestriel, le site internet,... L'auteur y sera toujours mentionné et prévenu de l'utilisation de celle-ci.